

AVIS DE CONCOURS

Onyrawenda', Patrimoine, Éducation et Développement de la main-d'œuvre

Enseignant·e suppléant·e au CDFM huron-wendat

Liste de remplacement, sur appel, syndiqué

Salaire : 53,83 \$ de l'heure

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2025-06

Date d'affichage : 16 au 29 janvier 2025, 16 h 00

DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste conçoit, planifie, prépare et enseigne des matières à caractère académique à une clientèle des Premières Nations de 16 ans et plus en quête d'un enrichissement personnel, d'une réorientation de carrière ou de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou des préalables pour l'intégration à une formation professionnelle, collégiale ou universitaire. Il-elle comprend les méthodes d'enseignement aux adultes autochtones et évalue le degré d'apprentissage de chacun des élèves par matière et dans les niveaux de chacun. Il-elle assure l'enseignement à distance et en ligne, au besoin.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*

EXIGENCES

- Baccalauréat en enseignement au secondaire (anglais, français, mathématiques, sciences et technologies, univers social);
- Brevet d'enseignement;
- Être apte à enseigner des matières optionnelles au secondaire;
- Avoir une expérience auprès d'une clientèle adulte (atout);
- Avoir une bonne connaissance de la culture et des réalités des Premières Nations (atout);
- Avoir une bonne connaissance des technologies de l'information et des communications.

QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Capacité d'écoute
- Relations interpersonnelles
- Diplomatie
- Esprit d'analyse
- Esprit d'équipe
- Esprit d'initiative

POUR POSTULER

Date limite : 29 janvier 2025, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation huronne-wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.



WENDAKE

CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT

AVANTAGES SOCIAUX

- 6% de vacances
- 5 % de congés de maladies/obligations familiales

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNHW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNHW
- 4) À la population